



N° 4

Le 7 janvier 1993

LE CANADA SE RÉJOUIT DE L'EXPANSION DU RÉGIME DE CONTRÔLE DE LA TECHNOLOGIE DES MISSILES

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les 21 autres pays membres du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) s'étaient entendus sur le renforcement des lignes directrices pour le contrôle de l'exportation des missiles balistiques et de leur technologie. Le nouvel accord étend les restrictions d'exportation aux systèmes de missiles capables de lancer des armes chimiques ou biologiques, ainsi que des ogives nucléaires.

«Je me réjouis de ce nouvel accord, qui répond aux préoccupations croissantes suscitées par la prolifération des systèmes de petits missiles légers comme ceux qu'on a pu observer au cours de la crise du Golfe, a dit M^{me} McDougall. Notre gouvernement a fait de la non-prolifération l'une de ses politiques prioritaires, et la transformation du RCTM actuel en un régime plus vaste englobant toutes les armes de destruction massive est un pas important dans cette direction.»

Depuis son instauration, en 1987, le RCTM est devenu un élément clé de la coopération internationale visant à enrayer la propagation des armes de destruction massive, de leur technologie et de leurs vecteurs. Le Canada a convenu de ce nouvel accord élargi du RCTM avec les pays suivants : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

(Vous trouverez ci-joint copie de la déclaration conjointe).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874